



## **MODALITES D'ADMISSION**

Inscriptions en ligne **du 3 juin 18h au 17 juin inclus**

Convocation aux tests envoyée par mail **courant juillet**

Chaque candidat devra se présenter 10 minutes avant son horaire de passage

### **CYCLE 1 (pour les primaires) : test mercredi 11 septembre de 14h30 à 15h30**

Chœur Orphéon : accessible aux enfants de CE1 et CE2

Chœur Opus : accessible aux enfants de CM1 et CM2

Contenu du test :

- Chanter une chanson au choix de maximum deux minutes
- Test de chant collectif
- Test de Formation Musicale

### **CYCLE 2 (pour les collégiens) : test mercredi 11 septembre de 15h30 à 17h**

Chœur Prélude : accessible aux enfants de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>

Chœur Labo : accessible aux enfants de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>

Contenu du test :

- Chanter une chanson au choix (par cœur si possible) de maximum deux minutes en apportant la partition
- Test de chant collectif
- Test de Formation Musicale

### **CYCLE 3 (pour les lycéens) : test mercredi 11 septembre de 16h30 à 18h**

Chœur Lycée : accessible aux lycéens

Contenu du test :

- Chanter une chanson au choix (par cœur) de maximum deux minutes en apportant la partition
- Test de chant collectif
- Test de Formation Musicale



**CONSERVATOIRE  
DE BORDEAUX  
JACQUES THIBAUD**

### **ADULTES**

Chœurs Cantabile : pas de test.

Réunion d'informations **jeudi 12 septembre à 20h** avec les professeurs et constitution des différents groupes.

### **Résultats**

Les résultats des tests (avec affectation dans les différents chœurs et groupes de FM) seront publiés sur notre site internet **vendredi 13 septembre à 17h** : [Inscriptions | Conservatoire de Bordeaux](#)

### **Emploi du temps pour les admis**

Pour les adultes, l'emploi du temps sera transmis lors de la réunion d'informations (chœurs Cantabile).  
Pour les élèves mineurs, les emplois du temps seront publiés en même temps que les résultats d'admission.

Début des cours : **Semaine du 16 septembre.**

### **Inscription administrative**

Les droits d'inscription seront à régler entre octobre et décembre.

[Droits inscription 2024-2025.pdf \(bordeaux.fr\)](#)